



Envoi au contrôle de légalité le : 21 décembre 2022

Publication électronique le : 21 décembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Audrey DESMARAI

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : M. Jean-Marc TELLIER, Mme Carole DUBOIS, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Marine LE PEN, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

**CANDIDATURE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À UNE SUBVENTION
GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPÉEN POUR LA PÉRIODE DE
PROGRAMMATION 2021-2027**

(N°2022-496)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 28/11/2022 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 28/11/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De soumettre au Préfet de la Région Hauts-de-France (DREETS - Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), la candidature du Conseil départemental du Pas-de-Calais à la gestion d'une subvention globale pour la période 2021-2027 (partie de l'enveloppe du programme opérationnel national Fonds Social Européen (FSE) +), selon les modalités reprises en annexes et au rapport joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 décembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1 : Répartition du FSE entre le CD62 et les organismes tiers

Codification	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par le CD 62		Total FSE
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Objectif spécifique 1.H <i>Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés</i>	16 028 131,02 €	73,59%	5 753 478,26 €	26,41%	21 781 609,28 €
Dispositif [1.H.53] Diagnostic, levée des freins périphériques à l'emploi	2 737 331,49 €	100,00%	0,00 €	0,00%	2 737 331,49 €
Dispositif [1.H.54] Insertion par l'activité économique	8 052 626,63 €	100,00%	0,00 €	0,00%	8 052 626,63 €
Dispositif [1.H.55] Engagement vers l'emploi	5 238 172,90 €	100,00%	0,00 €	0,00%	5 238 172,90 €
Dispositif [1.H.56] Opérations internes	0,00 €	0,00%	5 753 478,26 €	100,00%	5 753 478,26 €
Objectif spécifique 1.L <i>Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants</i>	0,00 €	0,00%	342 907,12 €	100,00%	342 907,12 €
Dispositif [1.L.6] Coordinateurs Logement D'abord	0,00 €	0,00%	342 907,12 €	100,00%	342 907,12 €
Total	16 028 131,02 €	72,45%	6 096 385,38 €	27,55%	22 124 516,40 €

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel ventilé par millésime

Codification	2022			2023			2024			2025			TOTAL
	FSE	Financement total	%	FSE	Financement total	%	FSE	Financement total	%	FSE	Financement total	%	
Objectif spécifique 1.H Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés	4 164 355,51 €	6 940 592,52 €	60,00%	5 044 255,19 €	8 407 091,98 €	60,00%	6 277 926,61 €	10 463 211,02 €	60,00%	6 295 071,97 €	10 491 786,62 €	60,00%	21 781 609,28 €
Dispositif [1.H.53] Diagnostic, levée des freins périphériques à l'emploi	478 588,60 €	797 647,67 €	60,00%	547 170,03 €	911 950,05 €	60,00%	855 786,43 €	1 426 310,72 €	60,00%	855 786,43 €	1 426 310,72 €	60,00%	2 737 331,49 €
Dispositif [1.H.54] Insertion par l'activité économique	1 940 857,44 €	3 234 762,40 €	60,00%	1 940 857,45 €	3 234 762,42 €	60,00%	2 085 455,87 €	3 475 759,78 €	60,00%	2 085 455,87 €	3 475 759,78 €	60,00%	8 052 626,63 €
Dispositif [1.H.55] Engagement vers l'emploi	441 130,95 €	735 218,25 €	60,00%	1 135 860,77 €	1 893 101,28 €	60,00%	1 830 590,59 €	3 050 984,32 €	60,00%	1 830 590,59 €	3 050 984,32 €	60,00%	5 238 172,90 €
Dispositif [1.H.56] Opérations internes	1 303 778,52 €	2 172 964,20 €	60,00%	1 420 366,94 €	2 367 278,23 €	60,00%	1 506 093,72 €	2 510 156,20 €	60,00%	1 523 239,08 €	2 538 731,80 €	60,00%	5 753 478,26 €
Objectif spécifique 1.L Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0	171 453,56 €	285 755,93 €	60,00%	171 453,56 €	285 755,93 €	60,00%	342 907,12 €
Dispositif [1.L.6] Coordinateurs Logement D'abord	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0	171 453,56 €	285 755,93 €	60,00%	171 453,56 €	285 755,93 €	60,00%	342 907,12 €
Total	4 164 355,51 €	6 940 592,52 €	60,00%	5 044 255,19 €	8 407 091,98 €	60,00%	6 449 380,17 €	10 748 966,95 €	60,00%	6 466 525,53 €	10 777 542,55 €	60,00%	22 124 516,40 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Secrétariat général du Pôle Partenariats et Ingénierie

RAPPORT N°11

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2022

CANDIDATURE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À UNE SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPÉEN POUR LA PÉRIODE DE PROGRAMMATION 2021-2027

I. Le Département du Pas-de-Calais, un acteur historique et majeur du Fonds Social Européen - FSE

Depuis les années 2000, le Conseil départemental a toujours été un interlocuteur proactif dans la mobilisation des fonds européens, particulièrement ceux destinés à soutenir les politiques de solidarités en général, d'insertion socio-professionnelle des publics vulnérables en particulier.

Ainsi, une première convention de délégation de crédits avait pu être conclue sur la période 2007-2013 pour près de 23 M€ de FSE.

Au titre de la période 2014-2020, le territoire disposait d'une enveloppe de 52 918 029 € dont 34 043 650 € en délégation pour le Conseil départemental du Pas-de-Calais et 18 874 379 € pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi-PLIE.

Les dispositifs mis en œuvre l'ont été en concertation et coordination des acteurs par le biais d'un comité départemental du FSE technique et politique se réunissant chaque année 3 à 4 fois et autant que de besoin.

Une palette d'actions et d'outils adaptés, tout particulièrement dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle, a été déployée notamment sur :

- L'accompagnement à l'insertion sociale,
- Le soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE),
- La mobilisation d'une commande publique socialement responsable,
- La professionnalisation des publics,
- Les actions de médiation à l'emploi,
- La Mission Insertion Emploi et l'animation territoriale (dispositif interne)

- particulier du Département du Pas-de-Calais,
- Et tout dispositif d'accès et de retour à l'emploi.

Grâce à une programmation dynamique et au partenariat étroit noué sur notre territoire, l'entièreté des crédits d'intervention a pu être programmée.

Cela a concerné près de 1 000 opérations qui ont pu être ainsi soutenues pour plus de 25 000 participants.

La mise en œuvre des dites opérations soutenues au titre du FSE a eu un impact positif dans les trajectoires de vie des publics.

Ainsi, il a pu être constaté une baisse de 12 points du taux de chômeurs¹ (3 conditions cumulatives : être sans emploi, rechercher activement un emploi, être disponible immédiatement pour travailler) entre l'entrée dans les opérations FSE et leur statut à la sortie (passant de 50% à 38%).

Cette amélioration du statut des publics s'est constatée également pour les inactifs² (2 conditions cumulatives : ne pas rechercher activement un emploi, ne pas être disponible immédiatement pour travailler) où le taux a diminué quant à lui de 7 points passant de 21% à 14%.

Enfin, si 28% des participants étaient à l'emploi en début de parcours (particulièrement les emplois aidés dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique), ils ont été près de 41% à l'être à l'issue des opérations dont 29% en emploi durable (CDI, CDD + 6 mois, activité indépendante).

Fort de cette expérience, c'est tout naturellement que le Conseil départemental, en lien étroit avec ses partenaires que sont les PLIE, s'est fortement mobilisé pour la programmation 2021-2027.

II. Cadre général de la politique de cohésion de l'Union Européenne pour la période de programmation 2021-2027

1. Contexte :

La politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne vise à réduire les disparités entre les régions européennes pour atteindre un développement économique, social et territorial équilibré.

Dans ce cadre, et à côté de la mobilisation (en outre) du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le FSE+ 2021-2027 est l'un des fonds structurels de l'ambition européenne qui intègre en un seul instrument :

- L'ancien Fonds social européen 2014-2020,
- L'Initiative pour l'emploi des jeunes,
- Le Fonds d'aide européen aux plus démunis (FEAD),
- Le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI).

En France, le FSE+ traduit des « besoins d'investissement hautement prioritaires » autour de trois objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : L'accès à l'emploi, l'économie sociale et la modernisation du

¹ au sens du BIT (Bureau International du Travail)

² au sens du BIT (Bureau International du Travail)

- service public de l'emploi ;
- Objectif 2 : L'inclusion sociale active des groupes et régions les plus défavorisés ;
- Objectif 3 : L'éducation et la formation tout au long de la vie.

L'Etat est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion à hauteur de 65% des crédits européens dédiés pour le FSE+ sur les objectifs 1 et 2.

Sur l'objectif 2, l'Etat délègue la moitié de ses crédits à des Organismes Intermédiaires (Les Conseils départementaux et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi-PLIE).

Les Conseils régionaux, pour 35 % des crédits, sont autorité de gestion sur l'objectif 3.

2. La déclinaison du FSE+ aux échelles nationale et régionale

a) A l'échelle nationale :

Sur les objectifs stratégiques 1 et 2, le Programme National FSE+ 2021-2027, doté de 2 486 950 613 €, est bâti autour de 6 priorités d'intervention, se décomposant comme suit :

- La priorité 1, en faveur de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus (1 490 M€). Il s'agit d'une priorité centrale qui représente 60% de la dotation FSE+ déconcentrée entièrement déléguée aux Conseils départementaux ainsi qu'aux PLIE ;
- La priorité 2, pour l'insertion professionnelle des jeunes et l'appui à la réussite éducative (610 M€). Il s'agit de la seconde priorité centrale qui représente 25% de la dotation FSE+ déconcentrée ;
- La priorité 3, visant à l'amélioration des compétences et des systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques (180 M€) ;
- La priorité 4, pour la promotion d'un marché du travail inclusif et d'un environnement de travail adapté et sain (86,95 M€) ;
- La priorité 5, concernant l'aide matérielle aux plus démunis (20 M€) ;
- La priorité 6, en faveur de l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants (100 M€).

b) A l'échelle régionale des Hauts-de-France

La dotation sur le territoire régional des Hauts-de-France, sur les 6 priorités susvisées, sera de 285 876 430 € répartie comme suit :

Priorité 1 :	171 276 373 € ³
Priorité 2 :	70 119 857 €
Priorité 3 :	20 691 105 €
Priorité 4 :	10 802 801 €
Priorité 5 :	1 491 235 €

³ délégués aux Conseils départementaux et PLIE des Hauts-de-France

III. Stratégie de mise en œuvre du Département pour la période de programmation 2021-2027

1. Les opérations prévues et les moyens alloués :

La stratégie de mise en œuvre conduite sur la période 2014-2020 a démontré son efficacité et devra donc être poursuivie et renforcée.

Elle passera par la reconduction des opérations soutenues au titre de la période 2014-2020 mais aussi, avec le nouveau périmètre du FSE +, par l'élargissement du soutien d'opérations d'inclusion (accompagnement dans l'accès et le maintien dans le logement, mobilité, plate-forme de diagnostic etc...).

La crise sanitaire et le contexte du conflit russo-ukrainien ont par ailleurs aggravé la situation des jeunes sur le territoire, qu'ils relèvent de l'aide sociale à l'enfance ou qu'ils ne soient connus par aucun des acteurs.

La politique de la recette ne devra donc pas se limiter aux seuls crédits délégués de la priorité 1 mais devra aussi s'inscrire dans la mobilisation de la priorité 2 au titre de la jeunesse, priorité pour laquelle l'Etat reste gestionnaire des enveloppes.

Il pourra en être de même sur la mobilisation des crédits de la priorité 6 inhérente à l'innovation sociale et ce, en lien avec les politiques départementales mises en œuvre.

L'architecture de gestion précédente ayant été reconduite pour la programmation 2021-2027, les subventions globales accordées au Conseil départemental du Pas-de-Calais ainsi qu'à Terrimouv Inclusion, structure de gestion du FSE pour les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi-PLIE, seront respectivement de 31 606 452 € et 17 500 000 €, soit une enveloppe territoriale de 49 106 452 €.

Le plan de financement de la première tranche de la subvention globale comportera 70% des crédits d'intervention notifiés, ventilés sur la période 2022-2025 (22 124 516,40 €), comme présenté en annexe 1 du présent rapport. En effet, la deuxième tranche 2026-2027 sera débloquée au regard de la programmation de la première période 2022-2025.

Ces délégations de crédits permettront de favoriser l'inclusion socio-professionnelle des publics par la mise en œuvre de dispositifs à destination des publics les plus éloignés de l'emploi tels que repris dans le plan de financement prévisionnel présenté en annexe 2 du présent rapport.

2. Une gouvernance concertée et partagée

Le Département a pour objectif de fixer un cadre commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée des interventions du Fonds Social Européen (FSE) de la période 2021-2027 en direction des personnes en situation de précarité économique et sociale.

Il a également pour objectif d'apporter une lisibilité des interventions croisées particulièrement entre celles relevant des fonds européens et celles relevant de la stratégie

nationale de lutte contre la pauvreté.

Dans le droit fil de la programmation 2014-2020, le Conseil départemental du Pas-de-Calais poursuivra et renforcera l'animation territoriale du FSE sur le territoire et ce, par le biais d'un Conseil départemental technique et politique du FSE+ 2021-2027 (CDFSE) qui associera tous les partenaires du service public, de l'insertion, et de l'emploi. Cet engagement sera intégré:

- dans un accord-cadre tripartite Etat / Département / Terrimouv Inclusion,
- dans le cadre des protocoles propres à chacun des PLIEs adhérent à Terrimouv Inclusion qui seront signés par l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, les intercommunalités etc...

Il s'agira enfin de mettre en œuvre un plan de communication stratégique et politique pluriannuel sur le soutien de l'Union Européenne, au plus proche des territoires et des citoyens (habitants du Pas-de-Calais, élus, agents de la collectivité, partenaires...).

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de soumettre au Préfet de la Région Hauts-de-France (DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), la candidature du Conseil départemental du Pas-de-Calais à la gestion d'une subvention globale pour la période 2021-2027 (partie de l'enveloppe du programme opérationnel national FSE+);

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 28/11/2022.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 28/11/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY